

COMMUNE DE FOUGARON

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 2025-03 du 11 avril 2025.

COMPTE-RENDU

Présents :

Mesdames Mireille DAGUET, Monique DUBUC-PAGÈS, Hélène LOUGARRE,
Messieurs Jérôme BOTTAREL, Jean-Pierre ESCAIG, Bernard LAURAS.

Délibération 2025-03-01

Objet : Désignation d'une, d'un secrétaire de séance.

Monsieur Bernard LAURAS a été élu secrétaire.

Délibération 2025-03-02

Objet : Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal.

Le compte-rendu du conseil municipal 2025-02 du 10 février 2025 est soumis à l'approbation des membres.
Ce compte-rendu ne fait pas l'objet de remarques et est soumis au vote.

Vote : POUR : 5, CONTRE : 0, ABSTENTION : 1

Délibération 2025-03-03

Objet : Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024.

- **Présidence de séance :** Monsieur Bernard LAURAS, Maire-Adjoint, préside la séance pour délibérer sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024.
- **Vote du Compte Financier Unique :** Le Conseil Municipal vote le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 après présentation du budget primitif et des décisions modificatives.
- **Comptes arrêtés :**
 - **Investissement :**
 - Dépenses prévues : 185 698,64 €
 - Dépenses réalisées : 37 357,55 €
 - Recettes prévues : 185 698,64 €
 - Recettes réalisées : 140 942,13 €
 - **Fonctionnement :**
 - Dépenses prévues : 144 243,78 €
 - Dépenses réalisées : 94 229,12 €
 - Recettes prévues : 144 243,78 €
 - Recettes réalisées : 171 260,58 €
- **Résultat de clôture :**
 - Investissement : 103 584,58 €
 - Fonctionnement : 77 031,46 €
 - Résultat global : 180 616,04 €
- **Vote :** Pour : 5, Contre : 0, Abstention : 1 (Le maire ne doit pas participer pas au vote).

Délibération 2025-03-04

Objet : Vote des taux TFB, TFNB et TH 2025.

- **Rappel des dispositions légales :** Le Maire rappelle l'article 1636 B sexies du CGI sur le vote annuel des taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

- **Résultats financiers 2024 :**
 - Fonctionnement : 77,031.46 €
 - Investissement : 103,584.58 €
- **Proposition du Maire :** Maintenir les taux de 2024 pour 2025.
- **Taux proposés pour 2025 :**
 - Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : 24,97 %
 - Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) : 56,02 %
 - Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (TH) : 5,36 %
- **Décision du Conseil Municipal :** Adoption des taux proposés pour 2025.
- **Voté à l'unanimité.**

Délibération 2025-03-05

Objet : Vote du budget primitif 2025.

- Le Conseil Municipal, présidé par Monsieur le Maire, a voté les nouvelles propositions du Budget Primitif pour l'exercice 2025.
- **Budget d'investissement :**
 - Dépenses : 591 703,00 €
 - Recettes : 591 703,00 €
- **Budget de fonctionnement :**
 - Dépenses : 173 900,46 €
 - Recettes : 173 900,46 €
- Aucun report de budget.
- **Voté à l'unanimité.**

Délibération 2025-03-06

Objet : Affectation des subventions de fonctionnement 2025 aux associations.

- **Montant total voté :** 5 000,00 €.
- **Affectations décidées :**
 - Comité des Fêtes de Fougaron : 3 700,00 €
 - Croix Rouge : 200,00 €
 - Association Cantonale de Vulgarisation Agricole : 100,00 €
 - Boucs et Bikes : 200,00 €
 - Association Pêche : 50,00 €
 - Solidarité Cagire Garonne Salat : 250,00 €
 - Non affecté : 500,00 €
- **Voté à l'unanimité.**

Délibération 2025-03-07

Objet : Fonds de concours, en fonctionnement, de la communauté de communes Cagire-Garonne-Salat.

- Le Conseil Communautaire du 15 décembre 2022 a validé un mécanisme temporaire de solidarité pour les communes utilisant les prestations d'espaces verts.
- Ce fonds de concours est dégressif et calculé sur les heures 2024, limité aux heures réalisées en 2022, à 5 €/h.
- La commune de Fougaron est concernée par ce fonds pour les prestations effectuées en 2024.
- La communauté de communes a retenu une proposition spécifique pour Fougaron lors de la délibération du 6 février 2025, soit 705,00 €.
- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le fonds de concours proposé.

Délibération 2025-03-08

Objet : Réfection du système campanaire de l'église.

- **Problèmes identifiés :**
 - Dysfonctionnements du système campanaire de l'église.
 - Deux tintements défectueux perturbant le bon fonctionnement des cloches.
 - Nécessité de renforcer la sécurité électrique et l'accès aux cloches.
- **Solutions proposées :**
 - Réfection partielle du système campanaire.
 - Remplacement des deux tintements défectueux.
 - Sécurisation électrique des lignes campanaires.
 - Sécurisation de l'accès aux cloches.
- **Détails des travaux :**
 - Entreprise retenue : BODET CAMPANAIRE.
 - Montant du devis : 10 933,50 € HT.
- **Décisions du Conseil Municipal :**
 - Approbation de la réfection du système campanaire.
 - Sélection de l'entreprise BODET CAMPANAIRE pour les travaux.
 - Autorisation pour Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires.
- **Vote :** Pour : 5, Contre : 0, Abstention : 1

Délibération 2025-03-09

Objet : Réfection de la toiture de l'église et travaux de maçonnerie.

- La commune de Fougaron prévoit des travaux de réfection de la toiture de l'église, de maçonnerie et de nettoyage du clocher.
- Ces travaux sont nécessaires pour assurer la pérennité du bâtiment et la sécurité des usagers.
- Les travaux incluent la dépose des éléments existants, la pose de nouveaux matériaux, le nettoyage du clocher, et divers travaux de maçonnerie.
- Quatre entreprises ont été consultées, deux ont répondu : CAMPET SARL et SEDEC CHAUBET.
- SEDEC CHAUBET a proposé le montant le plus compétitif de 44 074,15 € HT.
- Le Conseil Municipal a approuvé à l'**unanimité** la réalisation des travaux et a retenu SEDEC CHAUBET pour les effectuer.
- Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Délibération 2025-03-10

Objet : Programme d'actions préconisé par l'ONF pour la gestion durable du patrimoine forestier communal, pour l'année 2025.

- **Sujet principal :** Présentation du programme d'actions pour la gestion durable du patrimoine forestier pour 2025.
- **Conformité :** Le programme est conforme au document d'aménagement de la forêt.
- **Prestations :** Doivent être réalisées selon les Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers (CNPTSF) et des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).
- **Travaux d'infrastructures :**
 - Entretien de la route empierrée desservant la forêt communale.
 - Coût: 2 600 € HT.
- **Décision :** La route forestière est praticable et ne nécessite pas de travaux immédiats.
- **Proposition :** Surseoir à la remise en état de la voirie forestière.
- **Voté à l'unanimité.**

Délibération 2025-03-11

Objet : Autorisation des dépenses au compte 623 (publicité, publications, relations publiques).

- Le Conseil Municipal doit décider de l'affectation des dépenses au compte 623 (publicité, publications, relations publiques).
- Le compte 623 est imprécis en raison de la diversité des dépenses qu'il couvre.
- L'instruction codificatrice n° 07-024 MO ne prévoit pas de dispositions spécifiques pour ces dépenses.
- Le comptable peut exiger des pièces justificatives et une délibération de principe pour autoriser ces dépenses.
- Les collectivités territoriales doivent adopter une délibération précisant les caractéristiques des dépenses au compte 623.
- La délibération doit fixer les principales caractéristiques des dépenses à mandater sur ce compte.
- Il est proposé de prendre en charge divers biens, services, objets et denrées liés à la publicité, aux publications et aux relations publiques.
- Le Conseil Municipal autorise l'application des règles d'imputation des dépenses au compte 623.
- **Voté à l'unanimité.**

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h 20.

Le Secrétaire

Le Maire